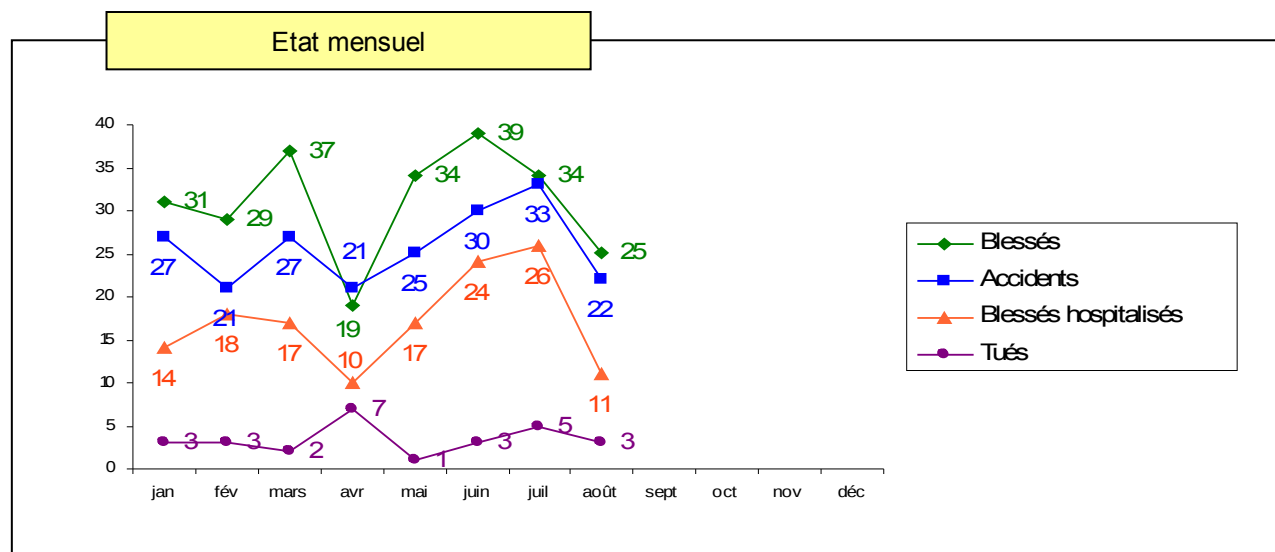


ACTUALITÉS

Bilan mensuel : AOUT 2012



Observations

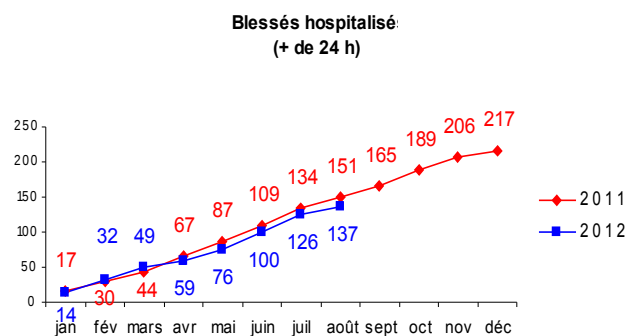
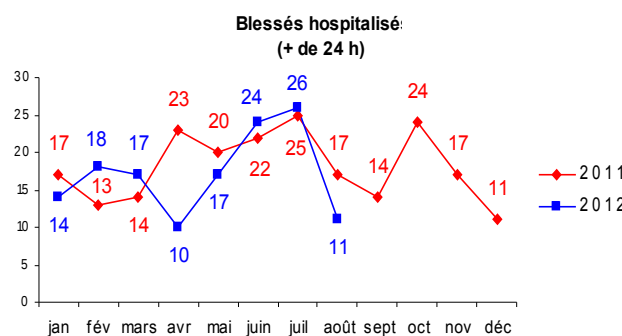
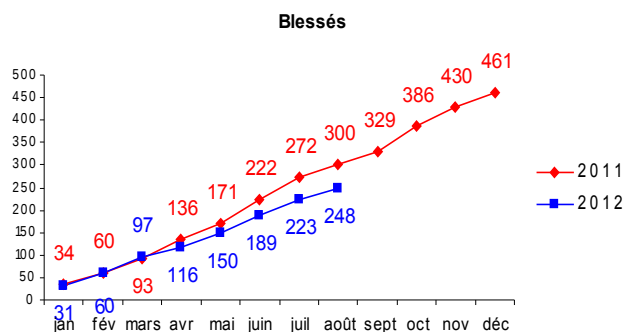
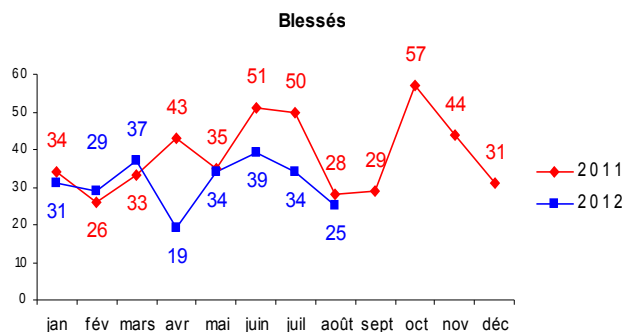
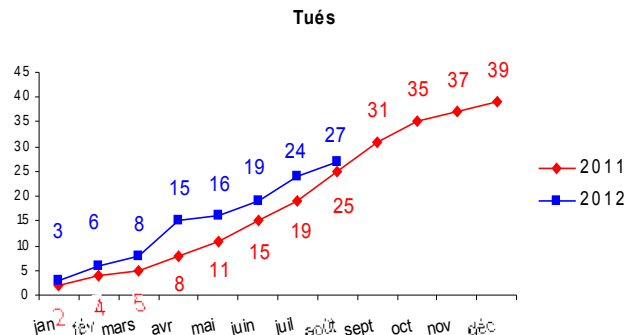
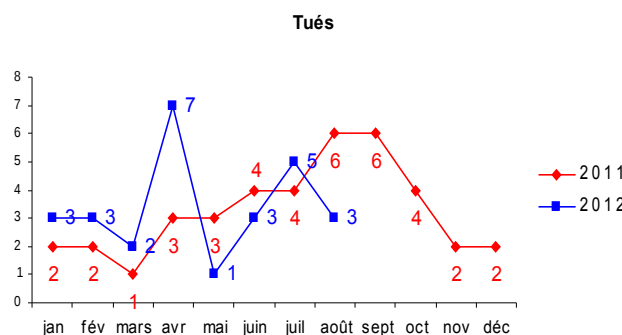
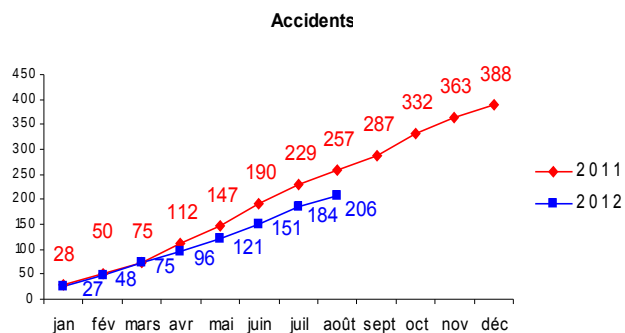
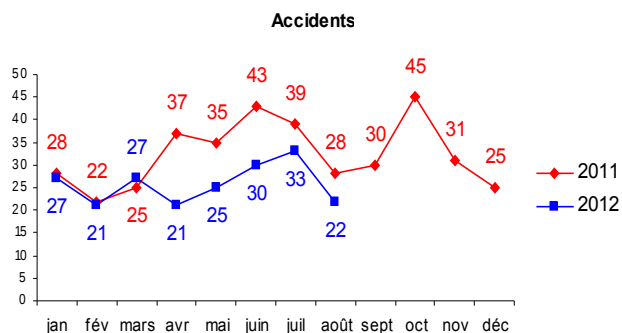
Dimanche 12 août à 13h45 sur la RD 52, hors agglomération de la commune de Fesches le Châtel (découvert par les services de la gendarmerie) : le véhicule conduit par un homme de 40 ans a dû quitter la chaussée et finir sa course en contre bas après avoir traversé un bosquet d'arbres. Son conducteur alcoolisé est retrouvé décédé à bord.

Dimanche 12 août à 03h30 sur la RD 11, hors agglomération de la commune de Chemaudin : un homme de 18 ans (non titulaire du permis de conduire) circule à bord d'un VL, en direction de Villers Buzon, avec à son bord un passager âgé de 16 ans. Le conducteur alcoolisé perd le contrôle du véhicule qui s'encastre dans un arbre 100 mètres plus loin. Le passager décèdera le 22 août.

Dimanche 26 août à 18h00 route vicinale n°1, hors agglomération de la commune de Berthelange : un motard âgé de 31 ans circule sur la route vicinale route de Ferrières-les-Bois, il se déporte sur la voie de circulation opposée et percute le VL qui venait en face. Ne portant pas de casque et alcoolisé, il décède sur le coup.

Comparaison avec le même mois de l'année 2011

Cumul sur l'année





Radar vitesse moyenne de la Voie des Mercureaux

Entre le samedi 25 août 2012 à 0h, date de sa mise en service et le 05 septembre 2012, le radar vitesse moyenne implanté sur la RN 57 a effectué 243 détections, soit une moyenne de 20 infractions par jour. A noter qu'une diminution des détections de l'ordre de 90% est constatée entre le relevé des premières infractions au début du mois d'août (185 détections par jour) et la mise en service du dispositif.

Ce dispositif se situe dans la moyenne supérieure des détections (par rapport au trafic) des radars du département.

Il convient de souligner que pour les infractions relevées par ce dispositif :

- les étrangers représentent 9,8% des détections, contre environ 30% pour l'ensemble des radars du département,
- les excès de vitesse entre 0 et 20 km/h au-dessus de la vitesse limite autorisée s'élèvent à 88,9% des détections contre 94,9% pour l'ensemble des radars.



La sécurité routière dans les collèges, un objectif prioritaire pour le Conseil général

« Le Conseil général du Doubs, comme beaucoup d'autres collectivités, est très impliqué dans la sécurité routière.

Au-delà des interventions dans ses champs de compétence propres (routes, transports, employeur) et de sa participation active aux partenariats instaurés dans ce domaine avec l'État, les communes et les associations, le département du Doubs souhaite développer des actions de prévention visant à agir sur le comportement des usagers de la route ; ce facteur intervenant de façon prépondérante dans l'accidentologie.

Ainsi le Conseil général du Doubs a décidé récemment de mieux sensibiliser les jeunes à leur sécurité lorsqu'ils circulent à deux-roues.

A cet effet, un panneau rappelant de façon exhaustive la réglementation sur les équipements de sécurité et les consignes de prudence a été conçu par les services départementaux et sera implanté à partir du mois de novembre 2012 dans les 45 collèges publics du Doubs, dans ou aux abords des parcs à vélos.

Ces emplacements sont fréquentés quotidiennement par les élèves utilisant le vélo ou le cyclomoteur et qui pourront ainsi réviser les connaissances qu'ils ont déjà acquises à travers leur enseignement de la sécurité routière.

Le Conseil général escompte que cette initiative, innovante, porte ses fruits et contribue à mieux préserver ces usagers vulnérables des risques de la circulation auxquels ils sont exposés.»

Le Vélo

C'est bien !

C'est économique !

C'est écologique !

C'est plus de liberté pour se déplacer !

Mais ce sont aussi des risques !

En circulant à vélo, je suis peu visible et en cas d'accident, je n'ai pas de carrosserie pour me protéger !

Voici quelques rappels pour ma sécurité...

+ Je m'équipe pour être vu et pour me protéger



Casque
(recommandé et indispensable !)



Gilet réfléchissant
(obligatoire de nuit et de jour en cas de mauvaise visibilité)



Vêtements clairs



Pincettes à pantalon

+ Je veille au bon entretien de mon vélo et je vérifie ses équipements de sécurité



Frein avant / Frein arrière



Feu avant / Feu arrière
(obligatoire de nuit et de jour en cas de mauvaise visibilité)



Ecarteur de danger



Rétroviseur



Avertisseur sonore



Dispositifs réfléchissants



État et gonflage des pneus



Obligatoire



Recommandé

Je mets toutes les chances de mon côté en adoptant un comportement prudent

- J'apprends et je respecte le code de la route et la signalisation; je respecte les priorités
- J'emprunte les voies cyclables (lorsqu'elles existent)
- Je roule à droite
- Je partage l'espace avec les autres usagers (piétons, véhicules en déplacement et en stationnement); je suis vigilant et respecte les distances de sécurité
- Je signale mes changements de direction
- Je ne transporte pas de passager
- Je redouble de prudence en agglomération et en cas d'intempéries



En cydo...

La plupart de ces règles s'appliquent également au cyclomoteur, mais en plus :

- Je dois avoir au moins 14 ans et être titulaire du BSR (brevet de sécurité routière)
- Je dois être assuré
- Je dois porter un casque (homologué), ainsi que mon passager
- Il est préférable de porter des vêtements et des gants qui me protègent
- Mon cydo doit être immatriculé et équipé d'au moins un rétroviseur
- J'allume mes feux même de jour
- Je maîtrise ma vitesse !

www.doubs.fr



Sur le chemin de l'école

La rentrée des classes, une occasion de rappeler aux enfants ainsi qu'aux parents quelques règles de sécurité à adopter sur le chemin de l'école :

- **A pied :**

- Utilisez toujours les passages pour piétons
- Regardez bien de chaque côté de la route
- Ne courez jamais pour traverser



- **En vélo :**

- Respectez le code de la route (feux de signalisation, priorité...)
- Empruntez les trottoirs uniquement si vous avez moins de huit ans
- Signalez vos changements de direction
- Portez de préférence des vêtements de couleur claire ou un gilet rétro réfléchissant



- **En voiture :**

- Attachez toujours votre ceinture de sécurité, même sur des trajets courts et habituels
- Utilisez un siège adapté au poids, à l'âge et à la morphologie de votre enfant
- Descendez de la voiture du côté du trottoir



- **En bus :**

- Attachez votre ceinture de sécurité, c'est obligatoire
- Restez assis jusqu'à l'arrêt complet du car
- Attendez le départ du car pour traverser
- Respectez le chauffeur et les passagers

Dès le plus jeune âge, l'éducation routière s'avère essentielle afin que les enfants acquièrent les bons réflexes de sécurité. Les parents ont également un rôle très important à jouer dans l'apprentissage de l'espace routier.

Pour vérifier si les conseils de sécurité sont bien acquis, un petit quizz "Vrai ou Faux"

- 1 - A vélo, on peut prendre les sens interdits.
- 2 - Quand il fait nuit, il faut faire encore plus attention que le jour
- 3 - J'attends mon enfant sur le côté opposé de la route par rapport à l'école
- 4 - On peut traverser devant le car
- 5 - A vélo, on roule à droite
- 6 - Pour être visible de nuit, il est utile que les cartables possèdent des bandes réfléchissantes
- 7 - Il est conseillé de marcher sur la bordure de trottoir
- 8 - A vélo comme en roller, je porte un casque
- 9 - A vélo, on a le droit de zigzaguer entre les voitures
- 10 - En attendant mon enfant devant l'école, je peux bloquer la circulation des cars

Solution :

1 - F / 2 - V / 3 - F / 4 - F / 5 - V / 6 - V / 7 - F / 8 - V / 9 - F / 10 - F

Nous contacter : PoleSR25@equipement-agriculture.gouv.fr

Tél : 03.81.65.61.18

<http://www.msr25.doubs.equipement.gouv.fr/>